

N°10 - AUTOMNE 2004

JOURNAL D'INFORMATION
SUR LA COLLECTE SELECTIVE
DES DECHETS MENAGERS
EDITE PAR LE SMIRTOM DU VEXIN



Yves de KERVEGUEN

L'année 2004 a été riche en événements et changements qui marquent la volonté du SMIRTOM du Vexin de tout mettre en œuvre pour améliorer la qualité du service de collecte et d'élimination des déchets.

La mise en place du nouveau marché de collecte des ordures ménagères tout d'abord, qui va entraîner des modifications de mode et de jours de ramassage.

L'ouverture de deux nouveaux équipements ensuite, la déchetterie d'Épône en juillet 2004, et le centre de tri prévu en novembre prochain. Ils permettent tous deux de persévérer dans la voie de la maîtrise des coûts et de la valorisation des matières.

Avec l'ouverture de la déchetterie d'Épône, chaque habitant du SMIRTOM du Vexin a désormais à sa disposition un site spécifique pour déposer une partie de ses déchets qui bénéficiera d'un traitement conforme aux règles de protection de l'environnement.

Quant au centre de tri, le SMIRTOM du Vexin pourra à chaque étape, contrôler la qualité des produits collectés destinés aux filières de valorisation.

Soyez persuadés que notre préoccupation est, bien sûr, de réduire les coûts mais également de vous aider à gérer le quotidien en vous proposant un circuit d'évacuation à la mesure de la consommation moderne, et cela dans un seul but : préserver notre cadre de vie.

Yves de KERVEGUEN,
Président du SMIRTOM du Vexin

Vous avez dit **1^{er} Novembre ?**

Oui, le **1^{er} Novembre** *est une date à retenir.*

- Nouveauté dans les jours de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
- Mise en route du centre de tri de Vigny



- Nouveauté pour la collecte des encombrants

Pour plus d'informations, reportez-vous aux pages suivantes.

Sommaire

- ▶ Du nouveau dans la collecte p. 1
- ▶ Le centre de tri p. 2-3
- ▶ Les encombrants p. 4

Du nouveau dans la collecte

à partir du 1^{er} novembre

► Nouveau mode de collecte

Dans la cadre du nouveau marché de collecte, le ramassage des déchets sera effectué par **13 bennes bicompartimentées** sur l'ensemble du syndicat. Ce type de matériel présente l'avantage d'assurer toutes les collectes (4 flux de déchets : ordures ménagères, verre, emballages et journaux magazines) en 2 passages par semaine avec la même benne.

► Nouveaux jours de collecte

Le nouveau mode de collecte et la réorganisation des circuits de collecte en vue de leur optimisation ont pour conséquence **le changement des jours actuels** pour un certain nombre de communes adhérentes au syndicat.

L'aide-mémoire ci-dessous vous permettra de conserver chez vous le nouveau calendrier de passage. N'hésitez pas à le découper et y indiquer les nouveaux jours de collecte qui vous seront donnés.

Ces jours sont toujours au nombre de 2 :

- 1 jour de collecte **pour les ordures ménagères et le bac vert**
- 1 jour de collecte **pour le bac jaune et le bac bleu**

Les nouveaux plannings de collecte mis en place en concertation avec les communes vous seront communiqués prochainement par votre mairie.

► Nouveaux horaires

Afin de minimiser les nuisances occasionnées par la chute du verre dans le camion, les collectes démarreront à partir de **7 heures du matin** excepté pour certaines communes, qui en ont fait la demande, ayant un centre ville ou un trafic routier important.

Attention : Il sera toujours indispensable de présenter la poubelle ordinaire et les bacs sélectifs la veille du jour de collecte et de les laisser sortis toute la journée.



Jour de collecte des ordures ménagères et du bac vert le



Jour de collecte du bac jaune et du bac bleu le



Un doute : un ambassadeur à votre écoute au 01 30 39 28 10



La trémie d'alimentation

Le centre de tri de Vigny **bientôt opérationnel**

Dans le cadre de la modernisation de la gestion des déchets, le SMIRTOM du Vexin a décidé de devenir **propriétaire de son propre centre de tri**. Il sera situé dans la zone d'activités de Vigny (95) et se substituera à celui de Saint-Ouen L'Aumône qui appartient à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Le centre de tri sera **opérationnel le 1^{er} novembre 2004**. Il aura pour fonction de regrouper les déchets recyclables par type de matériau (bouteilles et flacons plastiques, métal, journaux, carton, briques alimentaires et verre) afin de les acheminer vers les différentes filières de recyclage.



La chaîne de tri

Il pourra traiter 6000 tonnes d'emballages – journaux et 5000 tonnes de verre et sera adapté aux productions de déchets provenant des 96 communes du syndicat représentant une population de 90 000 habitants. Les tonnages produits en 2003 pour les emballages et les journaux ont été de 4715 et pour le verre de 4039.

Propriété du SMIRTOM du Vexin, **il sera exploité par la société Onyx et emploiera une dizaine de personnes.**

Une fois mis en route, ce nouvel équipement sera un très bon outil d'information sur le tri pour les habitants. En parallèle des animations dans les foyers ruraux et les écoles prévues pour 2005, l'équipe du **SMIRTOM du Vexin accueillera avec plaisir le public** dans son nouveau centre de tri.



Tapis d'alimentation de la presse



Pour les consignes de tri, suivez le guide !

Le SMIRTOM du Vexin crée de l'emploi

Dans le centre de tri, le contrôle qualité et la séparation des déchets selon le matériau les composant sont effectués manuellement par des hommes ou des femmes. La construction du centre de tri va contribuer à la création de 7 postes de trieurs. Alors, vous êtes intéressé, envoyez rapidement votre candidature (lettre de motivation et CV) à l'attention de M. Piercourt, Directeur d'exploitation à :

CGECP
Parc d'Activités des Béthunes – Avenue du Fief
B.P. 9111 Saint Ouen L'Aumône
95 073 CERGY PONTOISE Cedex



Les encombrants



Le lave-linge, le réfrigérateur, la télévision, la commode... vieux, usés, dépassés, en raison de leur volume ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte classique des ordures ménagères et font l'objet d'une autre collecte en porte à porte au nombre de trois par an au SMIRTOM du Vexin. Ce service est essentiel pour les personnes âgées, handicapées et les habitants ne disposant pas de véhicules.

Cependant, cette collecte ne peut accepter tous types de déchets et encore moins des volumes excessifs.

Attention, certains déchets ne peuvent être collectés avec les encombrants

- les gravats
- les déchets verts
- les pneus
- les produits explosifs
- les produits toxiques (batteries, piles, peintures, huile moteur, produits phytosanitaires ou inconnus)
- les objets dont le poids est supérieur à 80 kg

- les objets dont les mesures excèdent 1,75 x 1,5 x 0,5 (en mètres)
- les objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles et agricoles, pièces mécaniques...)

Tous ces déchets exceptés les pneus et les produits explosifs sont acceptés en déchetterie.

Volume limité à 1 m³

A partir du 1^{er} novembre 2004, en accord avec le SMIRTOM du Vexin et ses communes adhérentes, le collecteur acceptera au ramassage des encombrants **un volume maximal de 1 m³ par habitation**, les apports de gros volumes perturbant l'organisation des circuits de collecte.

Alors, comment se débarrasser des encombrants envahissants ?

- aller en déchetterie :



Toutes les communes du syndicat ont accès à une déchetterie. Ces déchetteries mettent à disposition des bennes dans lesquelles vous pouvez déposer encombrants, gravats, ferraille, bois, etc.

Pour plus de renseignements sur les modalités d'accès à votre déchetterie, veuillez contacter votre mairie.

- louer une benne adaptée à vos besoins



Pour indication, la location d'une benne de 8 m³ pour un week-end auprès de notre prestataire coûte 140 €TTC. Ce prix comprend le transport et la pose de la benne, le traitement des déchets étant pris en charge par le SMIRTOM du Vexin. Attention, cette offre de prix concerne uniquement les déchets encombrants. Elle n'est donc pas valable pour les déchets verts, les gravats etc (le prix du traitement est alors à la charge du particulier). Si vous êtes intéressé, contactez les services du SMIRTOM du Vexin.

Vous avez des questions, des suggestions, des expériences à nous faire partager. La feuille du tri vous donne la parole. Ecrivez-nous ou contactez-nous !



SMIRTOM du Vexin,
4 rue Beaudouin - 95450 VIGNY
Tél. : 01 30 39 28 10
Fax : 01 30 39 22 05
email : smirtomduvexin@free.fr

